



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT 2024-03

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 2 juillet 2024, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

**« Règlement décrétant une dépense de 141 000 \$ et un emprunt de 141 000 \$ pour la réfection de la chaussée de la rue des prairies »**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juillet 2024.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications/règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 16<sup>e</sup> jour d'août 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line. The signature is stylized and loops around the line.

Cynthia Bossé  
Directrice générale et greffière-trésorière